

Secrétariat Universitaire

SOLIDARITE ENTRE ETUDIANTS

L'Institut Catholique de Paris a mis en place un système différencié de tarifs d'inscription. Leurs montants sont modulés en fonction des moyens financiers des étudiants et/ou de leur famille. Notre but est d'organiser plus activement la solidarité entre les étudiants : ce dispositif permet à ceux dont les revenus personnels ou familiaux sont modestes, de pouvoir poursuivre des études, soutenus en cela par des familles ou des étudiants bénéficiant de revenus plus importants.

CINQ NIVEAUX DE TARIFS en fonction des revenus bruts du foyer fiscal de la famille

ATTENTION : Si vous sélectionnez un tarif réduit, il vous sera demandé de fournir les documents nécessaires pour en bénéficier. A défaut de justificatifs, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Avis d'imposition 2016 revenus 2015 (pages 1 et 2)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Moins de 4 parts	+ de 80 001 €	de 50 001 à 80 000 €	de 38 001 à 50 000 €	de 20 001 à 38 000 €	< à 20 000 €
4 parts et plus	+ de 120 001 €	de 80 001 à 120 000 €	de 50 001 à 80 000 €	de 38 001 à 50 000 €	< à 38 000 €
LLCER Anglais, Allemand ou Espagnol, LLCER Allemand - Science politique LLCOA Histoire de l'Art Histoire de l'Art - Langues (Ang, All ou Esp) Lettres, Histoire, Philosophie, Humanités, Sciences Sociales, Droit, Sciences de l'Éducation	5 100 €	4 600 €	4 100 €	3 400 €	2 700 €
Information et Communication LEA LLCER Anglais - Allemand LLCER Anglais - Espagnol	7 000 €	5 900 €	5 200 €	4 500 €	3 400 €
Histoire-Science Politique (prépa incluse)	7 240 €	6 740 €	6 320 €	5 600 €	4 900 €
Double Licence : Droit et Philosophie	8 100 €	7 000 €	6 200 €	5 300 €	4 400 €

Aux frais de scolarité, s'ajoutent des frais annexes (Sécurité sociale, vie étudiante, ressources documentaires ...)

Sécurité Sociale Etudiante :

Vous êtes né(e) après le 1^{er} septembre 1998 vous serez affilié(e) **obligatoirement** à la Sécurité Sociale étudiante sans paiement de cotisation.

Vous êtes né(e) entre le 1^{er} septembre 1989 et le 31 août 1998, vous serez affilié(e) **obligatoirement** à la Sécurité Sociale étudiante **avec paiement de la cotisation, soit 217 € (tarif 2016/2017 susceptible de modification).**

Si vous êtes boursier(e) du CROUS de Paris, vous bénéficierez de la gratuité de la cotisation sous réserve de fournir votre notification 2017/2018. Sans ce document, vous aurez à régler votre cotisation. La mise en paiement des bourses ne pourra se faire qu'après la remise de la notification de bourse du CROUS de Paris.

Vous devez choisir un centre de remboursement parmi les deux ci-dessous et reporter ce choix au verso de votre chèque

LMDE centre 601 – 7 rue Danton 75006 PARIS, ou SMEREP centre 617 – 54 bd Saint Michel 75006 PARIS

Vous êtes né(e) avant le 1^{er} septembre 1989, vous ne pouvez plus bénéficier du régime étudiant.

Comment régler les frais d'inscription ?

Quel mode de règlement pouvez-vous utiliser ?

- ***paiement en ligne sur notre portail (université en ligne) Veuillez vérifier le plafond autorisé de votre carte de paiement avant d'effectuer le règlement en ligne***
- ***par carte bancaire directement au Secrétariat Universitaire (sur rendez-vous) (*)***
- ***par chèque à l'ordre de l'Institut Catholique de Paris au Secrétariat Universitaire (sur rendez-vous) (*)***
- ***par virement sur le compte suivant : CIC PARIS RENNES FR76 3006 6100 6100 0104 1210 595 BIC CMCIFRPP***
(fournir au moment du rendez-vous un double de l'avis de virement de la banque ou de la poste). **Attention : la somme doit nous parvenir Sous 8 jours. Ne pas oublier de reporter votre numéro d'étudiant comme référence sur votre virement**
(*) Prendre un rendez-vous par mail sur secretariat.universitaire@icp.fr

PAIEMENT EN PLUSIEURS VERSEMENTS :

1^{er} versement 40% des frais de scolarité auxquels vous ajoutez les frais annexes et la cotisation Sécurité Sociale

le solde par prélèvement automatique (voir échéancier) uniquement sur un compte domicilié en France.

Les prélèvements peuvent se faire depuis :

- ❖ votre compte bancaire muni d'un relevé d'identité bancaire.
- ❖ le compte bancaire d'un tiers (parents ou autres) muni du relevé bancaire du tiers, et du mandat SEPA
Ce dernier est téléchargeable à partir du portail ou sur le site www.icp.fr ou le demander par mail sur secretariat.universitaire@icp.fr
- ❖ il ne peut se faire que depuis un compte chèque et non pas un compte livret

En cas de rejet d'une échéance, une somme forfaitaire de **25 €** vous sera appliquée pour frais bancaires.

Attention, même en cas de paiement en ligne du 1^{er} versement et la mise en place de l'échéancier de versement, vous devrez **obligatoirement** nous fournir un mandat SEPA original du compte à débiter accompagné de son RIB.

VOTRE ECHEANCIER 2017/2018

<i>Montant global des frais de scolarité</i>	<i>1^{er} versement</i>	<i>Nombre échéances pour le solde</i>
de 2500 € à 4 000 € à l'année	40% des frais de scolarité annuels + frais annexes + cotisation Sécurité Sociale	en 5 versements
de 4 001 € à 7 000 € à l'année	40% des frais de scolarité annuels + frais annexes + cotisation Sécurité Sociale	en 6 versements
Supérieur à 7 001 € à l'année	40% des frais de scolarité annuels + frais annexes + cotisation Sécurité Sociale	en 7 versements

SOUTIEN AUX ACTIONS DE L'ICP

Vous pouvez soutenir nos actions, et financer notamment des bourses pour des étudiants rencontrant des difficultés économiques, en souscrivant à une contribution libre du montant de votre choix. Vous bénéficierez de déductions fiscales avantageuses : 66% de votre don peut être déduit de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable ; 75%, si vous payez l'ISF, dans la limite de 50.000 €. Un reçu fiscal vous sera délivré par l'ICP.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le service Relations Donateurs qui est à votre disposition au +33 (0)1 44 39 84 82 ou par courriel : relations.donateurs@icp.fr. L'ICP est une association reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des legs et des dons déductibles de l'ISF et de l'IR.

Nous n'avons pas répondu à toutes vos questions ?

Alors n'hésitez pas ! Envoyez un courriel à l'adresse suivante : secretariat.universitaire@icp.fr

CONDITIONS D'ANNULATION (quel que soit le motif de l'annulation)

Pour annuler une inscription, faire part de votre intention, auprès d'une secrétaire pédagogique ou d'un enseignant de la Faculté ou de l'Organisme de rattachement, ne suffit pas.

Vous devez impérativement prendre contact avec le Secrétariat Universitaire, et suivre la procédure décrite ci-dessous.

En cas d'échec au Baccalauréat ou au diplôme minimal requis

Remboursement intégral des sommes versées sauf les frais annexes (vous devez nous fournir le justificatif)

Désistement déposé auprès du Secrétariat Universitaire avant le début des cours :

Retenue d'un forfait de 400 € + frais annexes quel que soit le motif invoqué

Désistement déposé auprès du Secrétariat Universitaire après le début des cours :

Aucun remboursement des sommes versées.

Annulation des prélèvements restant à faire après la date d'abandon

Comment annuler une inscription ?

Envoyez une lettre manuscrite en recommandé avec AR

au Secrétariat Universitaire – Institut Catholique de Paris - 21 rue d'Assas 75270 PARIS Cedex 06

Cette dernière doit comporter, outre les coordonnées précises de l'intéressé(e),

la date, le numéro d'étudiant

l'adresse exacte pour toute correspondance

la date précise d'arrêt des cours, les motifs de l'abandon

Joindre au dossier les pièces suivantes :

Justificatifs de l'abandon :

certificat médical, attestation d'inscription dans un autre établissement, certificat de travail, lettre de rappel d'un supérieur pour les religieux, toute autre pièce expliquant la décision d'annulation, etc....

Les différents documents remis lors de l'inscription

carte d'étudiant/bibliothèque, certificats de scolarité, reçu des sommes versées,

Relevé d'identité bancaire pour un éventuel remboursement

ATTENTION : seule la date de réception par le Secrétariat Universitaire est prise en compte (*cachet de la poste faisant foi*)